

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 août 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-sixième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre à dix-sept heures quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Est absent : le maire, Gilles Lehouillier

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2024-0490

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0491

Présentation de la directrice à la Direction planification stratégique et amélioration continue par le directeur général

Le directeur général, Dominic Deslauriers, présente le parcours de Cynthia Lavoie, nommée directrice à la Direction planification stratégique et amélioration continue.

CV-2024-0492

Période de questions

Environ 12 personnes assistent à la séance. Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par le maire suppléant et il répond aux questions.

CV-2024-0493

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du

conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0494

Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juillet 2024

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juillet 2024 sont déposés.

CV-2024-0495

Nomination de la directrice à la Direction planification stratégique et amélioration continue

[Document d'aide à la décision GCH-2024-082](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0613 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer Cynthia Lavoie à titre de directrice à la Direction planification stratégique et amélioration continue, poste de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0496

Nomination d'une directrice à la Direction des technologies de l'information par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2024-085](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0614 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer Nathalie Campeau à titre de directrice des technologies de l'information par intérim, en sus de ses fonctions actuelles, pour la durée de

l'absence du titulaire de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0497

Prolongation du contrat de travail du directeur de projets par intérim à la Direction de l'approvisionnement

[Document d'aide à la décision GCH-2024-086](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0615 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prolonger le contrat de travail de Richard Leclerc à titre de directeur de projets par intérim, poste de cadre supérieur à temps complet, à la Direction de l'approvisionnement, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-086, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0498

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le Contrevent, pour l'entourage d'une personne ayant un trouble majeur de santé mentale, concernant son immeuble situé au 190, rue Saint-Joseph, Lévis, auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJ-2024-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0616 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le Contrevent, pour l'entourage d'une personne ayant un trouble majeur de santé mentale, concernant son immeuble situé au 190, rue Saint-Joseph, Lévis (Québec) G6V 1C9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0499

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Société de réadaptation et d'intégration communautaire, concernant son immeuble situé au 1635, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJ-2024-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0617 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Société de réadaptation et d'intégration communautaire, concernant son immeuble situé au 1635, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6W 0L2, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0500

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le Service d'entraide de Charny inc., concernant son immeuble situé au 2480, chemin de Charny, Lévis, auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJ-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0618 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le Service d'entraide de Charny inc., concernant son immeuble situé au 2480, chemin de Charny, Lévis (Québec) G6X 2V2, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0501

Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité pour assurer la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité

[Document d'aide à la décision POL-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0622 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter un montant maximum de 42 000 \$, provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision POL-2024-004, et ce, pour financer la dépense relative à la réalisation d'activités reliées à la lutte contre la criminalité (formation, acquisition de matériel et projets spéciaux d'enquête).

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0502

Ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et à la répartition des communications d'urgence de nature incendie à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie
[Document d'aide à la décision POL-911-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0620 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et l'Entente intermunicipale relative à la répartition des communications d'urgence de nature incendie à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie, telles qu'elles sont jointes à la fiche de prise de décision POL-911-2024-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0503

Affectation de la réserve financière Centrale 9-1-1 pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1
[Document d'aide à la décision POL-911-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0621 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter un montant maximum de 58 700 \$, provenant de la réserve financière Centrale 9-1-1, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision POL-911-2024-003, pour financer la dépense relative à la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0504

Choix des nommées ou nommés et de la lauréate ou du lauréat du Prix Ville de Lévis 2024 dans le cadre du gala des Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Document d'aide à la décision [DVC-ART-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0623 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'entériner la proposition des membres de la Commission consultative de la culture concernant le choix des nommées ou nommés et de la lauréate du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2024 des Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0505

Crédits additionnels et signature de deux protocoles d'entente d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle en développement culturel de Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0624 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'autoriser le maire et la greffière à signer les protocoles d'entente dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement culturel du Ministère des affaires municipales et de l'habitation, tels que joints à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-008.

D'autoriser les crédits additionnels au montant de 58 400 \$ au sous-projet de dépenses relatif aux projets à réaliser, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-008, ce montant correspondant aux revenus de 58 400 \$ en 2024 provenant de la subvention de l'Entente sectorielle de développement culturel du Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0506

Réalisation d'une étude de faisabilité pour une grande salle de spectacles du Cégep de Lévis et acquisitions d'équipements informatiques pour les bibliothèques – affectation de fonds de la réserve financière du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0625 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'affecter un montant de 269 700 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour financer les dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0507

Programme de Mise en Valeur Intégrée - HQ – Autorisation de participation et acceptation des sommes allouées dans le cadre du programme

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0628 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'autoriser la participation au Programme de Mise en Valeur Intégrée, de nommer Christian Drouin, conseiller à la planification des parcs et espaces verts, à titre de responsable autorisé à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et de demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée en vertu du programme, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0508

Modification de la résolution CV-2024-03-15 « Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis »

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0629 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2024-03-15 « Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis » par la suppression de l'alinéa « de renouveler le mandat de Martine Vien, à titre de représentante des citoyennes et des citoyens, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0509

Aide financière à la Fondation au cœur de notre héritage

[Document d'aide à la décision DEV-2024-061](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0633 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 37 962 \$ à la Fondation au cœur de notre héritage, pour son projet de finalisation des travaux de préservation d'un bâtiment patrimonial à Saint-Jean-Chrysostome, conformément à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0510

Aide financière à l'Orchestre Symphonique de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2024-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0634 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 35 940 \$ à l'Orchestre Symphonique de Lévis, pour son projet d'aménagement de l'espace d'accueil et de mise à jour des outils technologiques, conformément à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0511

Contrat de point de collecte avec GoRecycle Canada inc. pour la gestion des appareils réfrigérants

[Document d'aide à la décision APP-2024-100](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0636 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'attribuer le contrat de point de collecte à GoRecycle Canada inc., tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-100, d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat et d'autoriser le chef du Service des matières résiduelles à signer tout autre document requis de façon à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0512

Modification des résolutions CE-2024-0582 « Option de renouvellement du contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en contenants à chargement avant » et CV- 2024-0473 « Option de renouvellement du contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en contenants à chargement avant » contrat 2023-50-42

[Document d'aide à la décision APP-2024-101](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0637 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2024-0473 « Option de renouvellement du contrat

relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en contenants à chargement avant », par le remplacement à l’alinéa des mots « 2023-55-42 » par « 2023-50-42 ».

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0513

Attribution du contrat de collecte et transport des matières recyclables en contenants à chargement avant (projet 1) et en contenants semi-enfouis à chargement par grue (projet 2)

[Document d’aide à la décision APP-2024-103](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0638 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D’attribuer le contrat de collecte et transport des matières recyclables en contenants à chargement avant (projet 1) (appel d’offres 2024-50-40), à Gaudreau environnement inc, pour une dépense estimée à 8 209 166,70 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0514

Fermeture d’une portion de la rue d’Iberville située sur le lot 3 018 864 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision APP-GI-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0643 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De décréter la fermeture d’une portion de la rue d’Iberville, uniquement à l’égard du lot 3 018 864 du cadastre du Québec (secteur Lévis), telle qu’indiquée à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-001.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0515

Régularisation des titres de propriété de la rue Papineau et d’une partie de la rue de la Fabrique, lots 2 220 552 et 2 223 353 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision APP-GI-2024-032](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0644 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'identifier l'assiette de la rue Papineau (secteur Lévis) et d'une partie de l'assiette de la rue de la Fabrique (secteur Lévis) correspondant aux lots 2 220 552 et 2 223 353 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée sur le plan joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-032, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser les titres de propriété de la Ville sur ces rues.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0516

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines zones dans le prolongement des rues Froment et de l'Escaut, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-091](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0630 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0404.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0517

Adoption du Règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C900, produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.), à l'exclusion des marchés publics, dans la zone H2341, rue Saint-Joseph, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-096](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C900, produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.), à l'exclusion des marchés publics, et de prévoir les spécifications et normes applicables à cet usage dans la zone H2341 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0631 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0439.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0518

Adoption du Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, rue Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-097](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone M2290 à même une partie de la zone H2294 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0632 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0440.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0519

Félicitations à la 41^{ème} édition du Festivent

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la 41^{ème} édition du Festivent pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités qui ont eu lieu du 31 juillet au 4 août 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0520

Service d'urgence du centre Paul-Gilbert de Charny

CONSIDÉRANT QUE l'urgence du centre Paul-Gilbert de Charny joue un rôle crucial dans l'offre de soins de proximité pour les résidentes et résidents de l'ouest de Lévis et des environs ;

CONSIDÉRANT QUE la population de Lévis continue de croître rapidement,

augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyennes et citoyens ont exprimé leurs inquiétudes par le biais d'une pétition signée par plusieurs centaines de personnes, soulignant les préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De demander formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre les mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins croissants des Lévisiennes et des Lévisiens.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0521

Gestion des chantiers routiers et de la circulation à Lévis

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis met déjà en place certaines mesures pour tenter d'assurer une gestion efficace des chantiers et minimiser les conséquences sur la circulation, via la Direction des transports et mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux chantiers, cet été, ont malgré tout causé des perturbations importantes à la circulation et ont eu des conséquences économiques négatives sur les commerçants locaux ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De mandater l'administration pour renforcer ses efforts dans l'amélioration de la gestion des chantiers routiers en considérant les actions suivantes :

- Assurer la démobilisation des chantiers inactifs en instaurant un délai maximal pour l'installation et le démontage de la signalisation des chantiers afin de réduire les entraves routières lorsqu'il y a une suspension du chantier de plus de 24 heures ;
- Exiger des entreprises responsables des chantiers routiers de garantir une circulation fluide et sécuritaire pour tous les usagers en déployant le personnel nécessaire. Cette exigence s'appliquerait non seulement aux déplacements des véhicules de chantier, mais également à la gestion de tous les modes de transport, incluant les automobilistes, les cyclistes et les piétons ;
- Accélérer la mise en place d'une cartographie interactive qui permet de voir en temps réel les entraves et l'état de la circulation à Lévis.

À la demande du membre du conseil de la Ville Isabelle Demers, le maire

suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Turner et Michel Patry votent contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-0522

Félicitations aux fêtes populaires de Lévis organisées par Vivre Umano

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Vivre Umano pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités lors des fêtes populaires de Lévis source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0523

Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec ;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 ;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes ;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau

municipales du Québec atteignant 45 milliards de dollars en 2023 alors qu’il était de 38 milliards de dollars en 2022 ;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est claire ;

ATTENDU QU’une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité ;

ATTENDU QU’une étude réalisée par WSP, en collaboration avec Ouranos, estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu’en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur ;

ATTENDU QUE, pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l’unanimité

De demander au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la taxe sur l’essence et la contribution du Québec 2024-2028.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0524

Félicitations à Martine Cazes et aux membres du personnel de la Direction de la vie communautaire et de la Ville pour l’offre de service des camps de jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Martine Cazes, chef du service du développement social et communautaire et les membres du personnel de la Direction de la vie communautaire et de la Ville concernés par l’offre de service des camps de jour pour la qualité du travail accompli, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0525

Félicitations à l’école de danse District Mao

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter District Mao et les deux équipes de 13 à 17 ans et de 9 à 11 ans, qui ont remporté respectivement une médaille d’or et une médaille de bronze aux championnats du monde de hip-hop en Arizona, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0526

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 11, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière